



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 27583

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité le nombre de personnes édentées partiellement ou totalement ayant fait une demande de prise en charge de leurs soins prothétiques depuis 1990.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes ayant fait une demande de prise en charge de leurs soins prothétiques dentaires ne fait pas l'objet d'un suivi statistique particulier au niveau national. Il n'est pas possible de donner une réponse précise à la question. Toutefois, le Système national inter-régime (SNIR) permet d'apporter des éléments sur l'activité des chirurgiens dentistes en matière de prothèses. Le SNIR permet d'agréger au niveau national l'activité libérale des chirurgiens dentistes ayant donné lieu à un remboursement par une des caisses gérant l'Assurance-Maladie. Seuls les régimes des militaires, de la caisse des français à l'étranger et du port autonome de Bordeaux ne sont pas inclus dans le système. Une des statistiques suivie par le SNIR est le nombre d'actes en SPR, ce qui correspond aux actes de prothèses dentaires pratiqués par les chirurgiens dentistes. Ce nombre d'actes a augmenté de 1,5 % par an en moyenne sur la période 1990-1997 pour atteindre 7 millions. Le nombre de coefficients par acte a, en revanche, diminué de 1,1 % par an sur la même période. (voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27583

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 octobre 1999

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1831

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6053